

L'État haïtien et ses intellectuels : socio-histoire d'un engagement politique (1801-1860)

Délide Joseph, *L'État haïtien et ses intellectuels : socio-histoire d'un engagement politique (1801-1860)*. Imprimerie Le Natal, Port-au-Prince, Haïti, avril 2017, 399 pages.

Prix d'Histoire 2015 de la Société d'Histoire, de Géographie et de Géologie d'Haïti, en partenariat avec la Fondation Roger Gaillard.

Michèle Duvivier Pierre-Louis

En livrant au public une version abrégée de sa thèse d'histoire soutenue en avril 2014 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS-Paris), Délide Joseph nous ouvre un champ où peu d'historiens haïtiens s'étaient jusqu'ici engagés de manière spécifique, celui de la généalogie et du positionnement des deux premières générations d'intellectuels haïtiens. Tout en reconnaissant l'importance de la perspective littéraire et esthétisante de ses prédécesseurs parmi lesquels Hénock Trouillot, Pradel Pompilus et Raphaël Berrou, Ghislain Gouraige, Léon-François

Hoffmann, il propose une approche beaucoup plus approfondie de la vie politique et intellectuelle d'Haïti, à partir du régime de Toussaint Louverture dont il fait son point d'ancrage temporel. Et sa justification est toute trouvée car, explique-t-il dès son introduction, c'est à partir de la Constitution de 1801 élaborée selon le vœu de Toussaint Louverture par des « hommes instruits » que va s'instituer le nouvel État indépendant de 1804.

Le « modèle social haïtien » naitrait donc de cette conjoncture louverturienne. Il sera incarné dans la vision des élites intellectuelles de l'époque hantées par leur désir de projeter une « image avantageuse d'Haïti » basée sur la mise en œuvre de ce qu'elles ont elles-mêmes nommée une « politique de civilisation ».

Et cette vie intellectuelle, pour Joseph, s'étendra jusqu'à 1860, année de la signature du Concordat entre le Vatican et la République d'Haïti. Il y aurait selon lui, un tournant significatif à partir de cette date dans l'histoire politique, sociale, culturelle et intellectuelle du pays.

Délide Joseph a voulu inscrire sa recherche dans le champ historiographique qui sollicite l'interdisciplinarité entre sociologie, politique, littérature, culture et histoire et qui permet de repenser la question des identités nationales forgées dans cet immense espace atlantique, lieu emblématique de la rencontre triangulaire de trois continents. Les difficultés d'accès aux sources n'ont pas découragé le chercheur qui s'est appuyé sur un important corpus bibliographique.

Deux générations d'intellectuels sont passées en revue, celle issue de la période révolutionnaire dénommée par l'auteur « les créoles de Saint-Domingue ou la génération fondatrice », suivie de « la génération romantique » dont les protagonistes les plus représentatifs auront vu le jour au cours des années postindépendance. Ces derniers ne se départiront pas du modèle institué par la première génération. Au contraire, ils en feront leur propre credo en allant bien plus loin que leurs prédécesseurs, malgré quelques divergences de forme plutôt que de fond.

À travers un échantillon de 140 intellectuels dûment identifiés puisqu'il nous donne leurs notices biographiques en annexe, Delide Joseph nous invite à suivre la trajectoire intellectuelle et politique de cette élite qui s'est donnée pour mission de construire l'État haïtien. A noter qu'il s'agit de 138 hommes et seulement 2 femmes, ce que l'auteur attribue à « *la violence masculine symbolique* » (41), puisque qu'en ces temps, la femme est non seulement dépourvue de droits civils et politiques, mais l'enseignement supérieur lui est également interdit.

Il ressort de la sociogenèse qui est faite des intellectuels haïtiens un certain nombre de traits relevés par l'auteur. D'abord, le phénotype est largement « mulâtre » puisque ceux qui ont eu et ont encore accès au savoir à l'époque sont issus de la catégorie sociale des anciens propriétaires. Peu de Noirs y étaient représentés. En second lieu, un nombre non négligeable de ces « hommes instruits » avaient bénéficié de bourses d'études en France et quelques-uns y étaient nés. A noter que Toussaint Louverture lui-même avait repris à son compte un programme de bourses initié par le commissaire civil Léger-Félicité Sonthonax dans le but de former une élite dans la colonie. Le Gouverneur général voyait « *dans l'homme de savoir plutôt que dans les 'cultivateurs' son ouvrier de prédilection* » (30). Ces intellectuels sont donc pour la plupart avocats, médecins, notaires, enseignants, commerçants, négociants, journalistes, et presque tous des hommes de lettres. L'étroitesse de ce milieu social sera également marquée par la géographie car l'origine port-au-princienne de ces éléments domine.

Cette minorité sociale privilégiée va donc créer un *entre-soi* quasi exclusif et modeler l'Etat haïtien dans une relation circulaire entre savoir et pouvoir. Les préjugés et les discriminations fondées sur le genre, l'origine sociale et géographique, la couleur, constitueront les marqueurs de cette élite en formation. Certains intellectuels d'origine étrangère, des Français, Martiniquais, Guadeloupéens, Cubains, Anglais y seront accueillis et offriront une apparence diversifiée de ce milieu.

« Un milieu dont le recrutement se relève relativement ouvert aux étrangers, mais assez peu ouvert aux classes sociales moyennes

urbaines, et hermétiquement fermé aux classes défavorisées urbaines et rurales. » (66).

Ce qui ne manquera pas de choquer Félix Darfour venu du Soudan par Paris, auquel Délide Joseph consacre une section entière.

En sept chapitres l'auteur nous met au cœur des motivations et des pratiques mais aussi des contradictions de cette frange infiniment minoritaire de la population. D'abord dans ses relations avec la France. On évoquera, dans certaines circonstances, la puissance coloniale et esclavagiste contre laquelle s'est dressée et a vaincu l'armée indigène, mais en même temps c'est la France des Lumières et particulièrement Paris, la ville-lumière, perçue et idéalisée comme la « métropole culturelle » qui créent une véritable fascination. Nombreux parmi ces intellectuels sont ceux qui entretiendront une correspondance assidue avec Alphonse de Lamartine, Victor Hugo, Jules Michelet, l'abbé Henri Grégoire, François-André Isambert¹. Faut-il aussi s'étonner d'apprendre que certains d'entre eux avaient accepté la clause de l'indemnisation des anciens colons qui fera l'objet de l'ordonnance de Charles X, « *parce qu'ils ont eux-mêmes bénéficié de ces indemnités.* » (84)

Dans cette atmosphère postindépendance dominée par l'idée toute neuve de la souveraineté nationale, la vie intellectuelle va très vite s'inféoder à la vie politique et la dominer presque entièrement. Tout se passe comme s'il s'avérait absolument impossible dans ces circonstances de créer un champ intellectuel autonome. Il n'est pas non plus étonnant que ce soit essentiellement les créoles nés dans la colonie de Saint-Domingue et parmi eux ceux fraîchement revenus de France, souvent issus d'une même famille, qui accèdent aux postes de pouvoir. D'une génération à l'autre, le constat est sans appel.

« Les nouveaux dirigeants reconduisent donc la politique d'exclusion et de discrimination pratiquée envers les catégories subalternes de la population. » (203).

¹ Fondateur de la Société française pour l'abolition de l'esclavage.

Et ceci même lorsque les « luttes de pouvoir » verront se constituer à partir de 1843 un « clan noiriste » qui prend forme autour des Salomon dans le but de se substituer à la domination mulâtre qui règne depuis l'Indépendance.

Cela n'empêchera pourtant pas les intellectuels d'un clan comme de l'autre, d'une génération à l'autre, de vouloir prétendre représenter d'une part les aspirations d'émancipation du peuple haïtien, mais d'autre part celles des peuples noirs et des populations encore colonisées. Mais nous ne sommes pas à une contradiction près. Dans l'exercice des fonctions autant présidentielles, parlementaires que judiciaires puisqu'elle va occuper tous les espaces de pouvoir, cette élite va se heurter à une réalité qui va continuellement contrarier ses ambitions de construire un État qui reflète son « idée avantageuse d'Haïti ».

« Comment offrir une pluralité quand une seule personne dans une commune sait lire ? Comment peut-il y avoir des liens entre les autorités civiles des départements et de la capitale quand on pense qu'en 1843, il n'y a que 2 routes carrossables en Haïti, l'une reliant Cap-Haïtien à Port-au-Prince, et l'autre la ville des Cayes à la capitale ? Comment créer une institution stable quand l'État ne dispose pas de moyens financiers pour rémunérer ses employés ? » (189-190).

Difficile alors de mettre en adéquation cette inéluctable réalité à laquelle s'ajoute l'exclusion des couches populaires, et l'illusoire quête pour se hisser à la hauteur des pays dits civilisés. Et de croire que le seul moyen de poursuivre ce qui paraît être leur irréductible idéal est de construire un État dans le seul but de se distinguer. A lire avec attention les notices biographiques des grandes figures de l'époque, on se rend compte qu'ils ont presque tous été sénateurs, députés, juges, ministres, secrétaires d'État, commissaires du gouvernement, aides de camp de président, diplomates, etc. Et nombreux sont ceux de la seconde génération qui ont été faits comtes, barons, chevaliers sous Faustin I^{er}.

Pas que la tâche aurait été facile dans les conditions de rejet, d'ostracisme et de marchandage des grandes puissances particulièrement de

